

# Formation de base pour les métiers de l'alimentation (6906)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Vous souhaitez suivre une formation générale afin de vous diriger vers les métiers de l'alimentation ?*

## Objectif et Contenu

Objectif	Acquérir une formation générale de base nécessaire à l'exercice des métiers de l'alimentation.
Programme	<p><u>Formation de base pour les métiers de l'alimentation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mathématiques appliquées</li> <li>- Communication professionnelle</li> <li>- Biologie appliquée</li> <li>- Sciences appliquées</li> </ul> <p><u>Pour plus de renseignements visitez le site de l'école:</u> ( <a href="http://www.ceria.be/irl">http://www.ceria.be/irl</a> )  <a href="http://www.ceria.be/irl">http://www.ceria.be/irl</a></p>
Certification(s) visée(s)	Attestation de réussite d'une unité d'enseignement (UE) de Promotion sociale
Type de formation	<a href="#">Bruxelles Formation - Contrat de formation pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation</a>

## Organisation

Durée	6 semaines
Horaire	lundi mardi mercredi jeudi vendredi en journée 12h30 à 17h
Début	Septembre 2020 / 1 fois par an, septembre.

## Conditions d'admission

Prérequis administratif	Etre chercheur d'emploi. Avoir au moins 18 ans. Avoir <b>au minimum</b> le <i>certificat d'études de base</i> (CEB) (diplôme d'études primaires) ou son <i>équivalence</i> . Etre domicilié en Région bruxelloise.
-------------------------	--

Ne pas avoir le CESI 5(certificat d'enseignement secondaire inférieur)

## Intéressé(e) ?

Que faire	La prise de rendez-vous se fait uniquement par téléphone à partir du 19 août de 10h00 à 17h00
-----------	---

02/526.77.77

(Attention, ne téléphoner qu'à ce nouveau numéro général, vous serez pris en charge via notre centrale)

Une fois le rendez-vous fixé, il est obligatoire de se présenter avec les

documents suivants :

Originaux et photocopies

Carte d'identité + photocopie

Diplôme (minimum CEB ou attestation de fréquentation scolaire ou Bulletin) +  
photocopie ou Test d'admission

Pour obtenir une exonération du coûts de votre inscription :

Attestation du CPAS datée à partir du 22 août si vous êtes inscrit  
et bénéficiaire chez eux

Numéro d'inscription Actiris (numéro ibiss) si vous êtes demandeur  
d'emploi et indemnisé complet.

Pour les formations en alimentation, un certificat médical d'aptitude au travail  
des denrées alimentaires

## Remarques

Retrouvez cette formation sur <http://www.dorifor.be/formation/6906>



---

**CERIA - Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires - Institut  
Roger Lambion**

Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Anderlecht

02 526 73 37

infoirl@ceria.be - <http://www.ceria.be/irl>